

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 11 janvier 2024 à 14h00**

**COMPTE-RENDU**

**Date de la convocation :** 04/01/2024

**Date de publication :** 16 JAN. 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze janvier à quatorze heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

**NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26**

**Quorum : - Présents : 21**

**- Absents : 5**

**dont pouvoirs : 3**

**PRESENTS :** Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, Claude BOMPAR, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Jean-Marc DELIA, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marc MACARIO, Michèle PAGANIN, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Florence SIMON, Christian ZEDET.

**PROCURATIONS :** Dominique BOURRET à Jérôme VIAUD, Jean-Louis CONIL à Gérard BOUCHARD, Ismaël OGEZ à Raoul CASTEL.

**ABSENTS :** Christian ORTEGA, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

**ORDRE DU JOUR**

---

**1. Lancement des « 10 jours pour l'emploi 2024 » avec le grand Forum Emploi Chiris**

**2. Projets de décisions du bureau**

**DB2024\_001 : Opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé 2022-2027 - OPAH "Pays de Grasse" et OPAH-RU "Cœur historique de Grasse" - Attribution de subventions**

**DB2024\_002 : DMO - Construction de la station d'épuration de l'Audibergue - commune d'Andon**

**3. Validation des enveloppes des subventions par thématiques**

**4. Présentation du projet de restructuration de la piscine Altitude 500**

**5. Projets city stade : réflexion autour de DMO et groupement de commandes**

**6. Formation ADEME sur la transition écologique**

**7. PNR Préalpes d'Azur : Révision de la charte**

**8. Transfert police de la publicité au 01/01/2024**

**9. Questions diverses**

- Proposition de calendrier des événements 2024 de la CAPG (10 ans de la CAPG, forum de l'emploi à Saint-Auban, Journée ESS à Valderoure, etc...)

---

➤ **Projets de décisions du bureau**

---

**Décision n°DB2024\_001 : Opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé 2022-2027 - OPAH "Pays de Grasse" et OPAH-RU "Cœur historique de Grasse" - Attribution de subventions**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre des dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat privé opérationnels depuis le 4 octobre 2022 pour une durée de 5 années, la communauté d'agglomération attribue sur ses fonds propres des aides aux travaux de rénovation de logements anciens, sous certaines conditions. Aussi a-t-elle été saisie, via son opérateur la SPL Pays de Grasse Développement, sur l'octroi de subventions. Les dossiers ont préalablement été instruits et agréés par la communauté d'agglomération, gestionnaire des aides de l'Anah par délégation de compétence. Les six (6) demandes de subventions déposées au titre de l'OPAH "Pays de Grasse" 2022-2027 portent sur un montant total de 9 577 € pour un total de travaux de 57 768 € HT.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER** dans le cadre établi par les conventions d'opérations programmées pour la période 2022-2027 et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération pour un montant global de **9 577,00 €**, et les aides de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant total de **1 812,00 €**, aux propriétaires cités ci-avant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements des subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2024 et suivants au chapitre 204, article 20422 et chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée au titre des opérations programmées pour la période 2022-2027, conformément aux conventions de financement établies entre la Région et la communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

---

**Décision n°DB2024\_002 : Construction de la station d'épuration de l'Audibergue - Commune d'Andon**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :  
L'opération de construction de la station d'épuration de l'Audibergue, dont la maîtrise d'ouvrage avait été déléguée à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, est aujourd'hui achevée, il convient donc d'en adopter le plan de financement définitif et de clore cette opération.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement définitif de l'opération selon la fiche financière détaillée jointe en annexe ;
- **DE CLOTURER** cette opération, après avoir appelé le solde de l'opération (10 197.80 €), auprès de la Régie des Eaux du Canal Belletrud.

---

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- **Lancement des « 10 jours pour l'emploi 2024 » avec le grand Forum Emploi Chiris**
- **Validation des enveloppes des subventions par thématiques**
- **Présentation du projet de restructuration de la piscine Altitude 500**
- **Projets city stade : réflexion autour de DMO et groupement de commandes**
- **Formation ADEME sur la transition écologique**
- **PNR Préalpes d'Azur : Révision de la charte**
- **Transfert police de la publicité au 01/01/2024**

➤ **Commissions à venir :**

- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** le 18 janvier à 14h à la CAPG

Fin de la séance à 16h30

Fait à Grasse, le 12 janvier 2024

**Le Président**



**Jérôme VIAUD**  
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes



